

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour l'introduction opérationnelle des radars anti-bruit à visée de sanction

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le bruit, et notamment le bruit routier, est très fréquemment cité comme l'une des principales nuisances de notre environnement. Les conséquences de ce bruit ont un impact réel et documenté sur notre santé, occasionnant donc un coût important. Aussi des mesures, à la source, ont-elles été édictées pour lutter contre cette nuisance. De multiples aménagements, tels des vitrages isolants ou des revêtements routiers anti-bruit, sont de plus en plus préconisés pour protéger l'habitat. Ces solutions sont coûteuses pour les individus et la société. Or, tout ce processus d'assainissement du bruit routier ne permet pas directement de lutter contre les pics de bruit, générés par le comportement de conducteurs irrespectueux, au contraire des radars anti-bruit.

Un système à visée de sanction a été mis à l'essai par la Confédération en 2023, en collaboration avec le SABRA (Service de l'air du bruit et des rayonnements non ionisants) et celui-ci s'est avéré mature technologiquement. Le système permet de distinguer le bruit ambiant du pic sonore causé par un véhicule, il enregistre une vidéo, prend des clichés, reconnaît et extrait les numéros d'immatriculation et note aussi le niveau sonore du pic exprimé en dB.

Une présentation a été faite à Vernier à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité et a convaincu les commissaires présents (Rapport d'information du 28 août 2024).

Toutefois, depuis cette présentation, le projet est resté sans suite, la Confédération ne souhaitant pas avancer sur la base légale fédérale nécessaire pour utiliser ces systèmes.

Ainsi les habitants de Vernier, et d'ailleurs, continuent à payer pour se protéger et à subir les nuisances d'un petit pourcentage d'usagers de la route n'ayant aucun égard pour eux. Pourquoi en auraient-ils s'ils ne subissent aucune conséquence de leurs actes ?

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

Déclare :

Vouloir et réclamer l'introduction opérationnelle dans les plus brefs délais d'un système de répression des pics de bruit générés par des conducteurs au comportement inadapté et nuisible pour la santé des Verniolan·es et plus largement des Genevois·es.

Johan Martens, Katia Bento-Pino, Mathieu Beer,
Manon Carnino, Denis Chiaradonna

Conseillers municipaux

Vernier, le 08 mai 2026